

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-44



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 9 mai 2017, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-44 – RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437.**

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entrera en vigueur le 24 juin 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 JUIN 2017.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière